Image not found or type unknown

Acompte et saisie de salaire

Par **Folron**, le **28/08/2019** à **17:47**

Bonjour j'ai voulu demander un acompte de 500€ à mon employeur hors il a été refuser car je suis en saisie de salaire ont t'il le droit de refuser un acompte. Merci

Par **youris**, le **28/08/2019** à **18:25**

bonjour,

il faut savoir si vous avez demander un acompte pour un travail déjà effectué et qui peut être récupéré intégralement sur le salaire suivant ou si c'est une avance de salaire pour un travail non encore effectué.

ainsi le 20 du mois, vous pouvez demander un acompte correspondant aux 10 premiers jours, l'employeur ne peut pas le refuser.

si vous demandez une avance sur votre salaire de septembre, pour un travail non effectué, il peut vous le refuser.

mais la saisie sur salaire passe avant votre demande d'acompte.

salutations

Par **P.M.**, le **28/08/2019** à **18:59**

Bonjour,

Si vous avez demandé un acompte après une quinzaine travaillée, normalement l'employeur ne peut pas vous le refuser à condition que cela n'empêche pas d'opérer la saisie sur le solde de la même période mais peut-être était-il insuffisant ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés